

**PROPOSITION
DE LOI**

rejetée

le 8 juillet 1982

N° 137

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1981-1982

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à abroger le deuxième alinéa
de l'article 331 du code pénal.*

Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 8 juillet 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 527, 602, et in-8° 93.
2^e lecture : 848, 957 et in-8° 183.

Sénat : 1^{re} lecture : 149, 314 et in-8° 73 (1981-1982).
2^e lecture : 426 et 457 (1981-1982).
